



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JANVIER 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0032**

Objet : Convention de mise à disposition de données à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

07 FEV. 2023

et affichage le

07 FEV. 2023

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le lundi 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Alain GUILLUY à Karim CHAMON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite également « Loi Climat et Résilience » prévoit l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques, d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence. A cet effet, la Communauté de communes Le Grésivaudan se doit d'établir un inventaire de ses zones d'activités économiques situées sur son territoire. A ce jour, la collectivité compte 48 zones d'activités économiques.

La Communauté de communes Le Grésivaudan a délibéré le 26 septembre 2022 pour confier à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) la réalisation de cet inventaire.

Dans ce cadre, il convient que la Communauté de communes Le Grésivaudan fournisse à l'AURG les données sur son périmètre du fichier MAJIC non anonymisé, du fichier de la CFE et du fichier LOCOMVAC, afin de faciliter l'identification des propriétaires et des occupants ainsi que les locaux vacants dans le cadre de la mise en œuvre de l'inventaire et de l'état de la propriété foncière.

Par conséquent, il est proposé de signer une convention avec l'AURG afin de définir les conditions de la mise à disposition à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise des données fournies par la Communauté de communes Le Grésivaudan. Elle précise notamment les obligations de l'AURG au regard du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi informatique et libertés.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition des données avec l'AURG ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **30 JAN. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Convention de mise à disposition des données du fichier MAJIC Non Anonymisé, du fichier CFE et du fichier Locomvac par la Communauté de Communes Le Grésivaudan à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise dans le cadre de l'Inventaire des ZAE prévu par la loi Climat & Résilience

Entre

La Communauté de communes Le Grésivaudan, domiciliée 390 rue Henri Fabre, 38926 Crolles Cedex, représenté par Henri BAILE, Président

Ci-après dénommée le fournisseur et au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD) considéré comme sous-traitant

Et

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, domiciliée 21 rue Lesdiguières 38000 Grenoble, représentée par Frédéric PONTOIRE, Directeur général

Ci-après dénommée le bénéficiaire et au regard du RGPD considéré comme responsable de traitement

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Afin de répondre aux exigences de la loi Climat & Résilience publiée en août 2021, les intercommunalités sont tenues de réaliser un inventaire des ZAE de compétence communautaire. Ce dernier a pour vocation d'enrichir les moyens de connaissance des ZAE et ainsi faciliter leur traitement et leur requalification.

A ce titre, la Communauté de communes Le Grésivaudan a missionné l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour réaliser cet inventaire.

La présente convention définit l'organisation de la mise à disposition à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, des données fournies par la Communauté de communes Le Grésivaudan. Elle précise également les spécifications d'usage liées à ces données.

Article 1- Objet de la convention

La présente convention fixe :

- Les modalités de fourniture des données,
- Les conditions générales de concession des droits d'exploitation des fichiers mis à disposition,
- Les obligations des parties signataires.

Article 2- Propriété des données

La mise à disposition des données ou fichiers, objet du présent contrat, se limite à une simple cession de droit d'usage. Elle ne constitue en aucun cas un transfert total ou partiel du droit de propriété

intellectuelle de la Communauté de communes Le Grésivaudan au profit de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. En conséquence, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise s'interdit tout acte de nature à porter atteinte aux droits détenus par le producteur du lot de données. Les droits concédés au bénéficiaire sont exclusifs au profit du bénéficiaire. Ils ne sont pas transmissibles par ce dernier.

A la fin de la période de cession de droit d'usage, les données à caractère personnel seront détruites.

Article 3 - Nature des données échangées

La Communauté de communes Le Grésivaudan fournit à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise les données sur son périmètre du fichier MAJIC non anonymisé, du fichier de la CFE et du fichier LOCOMVAC, afin de faciliter l'identification des propriétaires et des occupants ainsi que les locaux vacants dans le cadre de la mise en œuvre de l'inventaire et de l'état de la propriété foncière.

Les données d'usage comprennent des informations personnelles : nom, prénom, adresse, date de naissance (des propriétaires et des dirigeants des établissements occupants si mentionnés) et montant de la CFE (payée par les établissements occupants). L'Agence d'Urbanisme applique le règlement général sur la protection des données pour toutes les données personnelles qu'elle exploite. Elle décrira précisément les données personnelles mises à sa disposition et les exploitations réalisées avec, information qu'elle pourra transmettre au fournisseur à sa demande.

Article 4 – Désignation des fichiers

La Communauté de communes Le Grésivaudan transmet à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise les données pour les communes de son périmètre du fichier MAJIC 2022 non anonymisé (5 fichiers : propriétés bâties et non bâties, propriétés divisées en lots, lot-local et propriétaires), du fichier de la CFE (1 fichier) et du fichier LOCOMVAC (1 fichier).

L'ensemble des variables contenues dans ces fichiers est détaillé dans l'annexe 1.

Article 5 – Description de la prestation de fourniture des fichiers

Les données seront délivrées par mode sécurisé (à définir conjointement) à Éric Vinouze (eric.vinouze@aurq.asso.fr).

Article 6 – Usages des fichiers autorisés

Les droits d'usage concédés sont limités à l'exploitation des fichiers pour l'Inventaire des ZAE de la Communauté de communes Le Grésivaudan, dans le cadre d'une mission ayant pour but d'enrichir les connaissances des ZAE et faciliter leur traitement et leur requalification.

Le bénéficiaire peut intégrer les données à son propre système d'information, sous réserve que l'accès en soit limité à son personnel et que les sources soient indiquées ainsi que la date de validité.

Le bénéficiaire peut agréger les objets livrés, ajouter ou supprimer des attributs, sélectionner certains objets, réaliser une généralisation géographique.

Le bénéficiaire s'engage à n'utiliser ces données que pour les prestations spécifiées.

Article 7 – Usages des fichiers interdits

Les usages ci-dessous sont explicitement interdits :

Le bénéficiaire s'interdit toute reproduction numérique des fichiers, totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, au bénéfice de tout autre organisme public ou privé, y compris toute mise à disposition des données sur Internet.

Le bénéficiaire s'interdit toute communication à un tiers des données issues des fichiers, objet de la présente convention, sans l'accord écrit du fournisseur.

Article 8 - Précautions à prendre vis-à-vis de la protection des données sensibles

L'attention de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est attirée sur le fait que tous les traitements utilisant des données personnelles seront décrits dans un registre mis à disposition en cas de demande.

A ce titre, chaque utilisateur doit donc, à son niveau, contribuer à la sécurité générale, en sus du respect des conditions générales de la convention, à savoir :

- Il lui est strictement interdit de diffuser ces données vers l'extérieur ;
- Il doit disposer de moyens de protection physiques ou logiques empêchant l'accès à ces données par un tiers non autorisé (par exemple via un identifiant et un mot de passe individuel pour accéder à son microordinateur) ;
- Il ne doit pas quitter son poste de travail ni ceux en libre-service sans se déconnecter en laissant les ressources ou services accessibles.

Article 9 – Devoir de confidentialité

Le bénéficiaire s'engage à soumettre à l'obligation de confidentialité tous les employés ayant accès aux données recueillies dans le cadre de la convention et à conserver un caractère confidentiel aux supports informatiques (matériels, logiciels, ...), ainsi qu'aux documents de quelque nature que ce soit reçus contenant les dites données.

La liste nominative des salariés de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise ayant accès aux fichiers est présentée à l'annexe 2. Le bénéficiaire s'engage à porter à la connaissance de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, dans les plus brefs délais, toute modification apportée à cette liste.

Article 10 – Engagements du bénéficiaire relatifs au respect des droits du fournisseur

Le bénéficiaire s'engage à respecter les droits du fournisseur et, par conséquent, les conditions et modalités d'exploitation des données telles qu'elles sont définies dans la présente convention. Il s'engage notamment à prendre à l'égard de son personnel (chaque utilisateur) toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits sur les fichiers et les données faisant l'objet de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à maintenir en permanence les mentions de propriété et de source attachées aux données, aux fichiers, à la documentation et dans ses contacts avec les médias telles que souhaitées par le fournisseur : Majic © dgfip 2022

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise doit s'assurer de l'adéquation des données à ses besoins propres et vérifier qu'il dispose des savoir-faire nécessaires à l'utilisation de ces données, qui se fait sous son seul contrôle.

Le bénéficiaire informera le fournisseur des difficultés éventuelles qu'il rencontrera ainsi que des erreurs ou anomalies qu'il pourrait éventuellement relever dans les fichiers fournis.

Article 11 – Sécurité des données

Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée de la présente convention. Les mesures de sécurité matérielle, de sécurité des réseaux et d'authentification des utilisateurs sont détaillées en annexe 3.

Article 12 – Responsabilité du fournisseur

L'obligation du fournisseur est une obligation générale de moyens pour l'exécution de la convention.

Les données mises à disposition sont utilisables dans la gamme d'échelles spécifiée dans les fiches descriptives correspondantes. Leur utilisation doit par conséquent respecter cette précision. Les utilisateurs sont mis en garde contre toute interprétation des données à une échelle autre que celle indiquée.

Le fournisseur ne peut être tenu pour responsable :

- de l'inadéquation des données aux besoins de l'acquéreur ;
- de tout défaut de compatibilité des fichiers avec les systèmes informatiques de l'acquéreur ;
- des erreurs de localisation, d'identification ou d'actualisation, ou des imprécisions des données.

Article 13 – Durée et reconduction

La présente convention est établie pour une durée à préciser de 1 an par tacite reconduction pour une durée identique.

A l'issue de la période de 1 an, la convention pourra être dénoncée, par l'un ou l'autre des partenaires, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins 1 mois avant l'échéance.

Article 14 – Résiliation forcée

La présente licence sera résiliée d'office en cas de non-exécution par l'un ou l'autre des partenaires des stipulations contenues dans les articles 6, 7, 8, 9, 10,11 et 12.

La résiliation emporte l'arrêt de la possibilité d'utiliser les droits concédés ; l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise s'engage à détruire les fichiers fournis ainsi que l'ensemble des données provenant des fichiers acquis qui auraient été intégrées dans son système d'information.

Article 15 – Respect du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi informatique et libertés

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise s'engage à :

- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données
- S'abstenir d'agir d'une manière qui constituerait ou entraînerait une violation de la réglementation
- Tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du client. Ce registre contient au moins les informations obligatoires requises par le GDPR. L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise met ce registre à la disposition de toute autorité de contrôle qui en fait la demande
- Mettre en œuvre les ressources humaines, techniques et organisationnelles suffisantes pour opérer les traitements en conformité avec la réglementation, telles que et sans que cette liste soit limitative : former son personnel, nommer un DPO le cas échéant, appliquer les principes de privacy by design et by default, etc.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise reconnaît avoir mis en place différents process afin de garantir les droits des personnes, répondre aux attendus de la réglementation et attentes de l'autorité de contrôle.

Article 16 – Coût des prestations et conditions de paiement

La fourniture des données et la cession de droits sont réalisées à titre gracieux.

Article 17 – Attribution de compétence

Tout désaccord persistant entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'a pu faire l'objet d'un règlement amiable est porté devant le tribunal compétent.

Article 18 – Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention :

- annexe 1 : Description des couches de données et de leurs données attributaires – Données fournies par la Communauté de communes Le Grésivaudan

- annexe 2 : liste nominative des salariés de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise ayant accès aux fichiers

- annexe 3 : liste des mesures de sécurité matérielle, de sécurité des réseaux et d'authentification des utilisateurs

Fait à _____ le _____

en deux exemplaires originaux

Pour la Communauté de communes Le
Grésivaudan

Le Président

Pour l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Le Directeur Général

Henri BAILE

Frédéric PONTOIRE

Annexe 1 Spécification des données (dessins d'enregistrement) fournies par la Communauté de communes Le Grésivaudan

1. Fichier des propriétés bâties

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune
7	16	10	X	FILLER	
17	46	30	X	LIBCOM	Libellé de la commune
47	200	154	X	FILLER	
Identifiant du local					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	30	14	X	FILLER	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3		FILLE	R
Identifiant cadastral					
36	38	3	X	CCOPRE	Préfixe de section ou quartier servi pour les communes associées
39	40	2	X	CCOSEC	Lettres de section
41	44	4	X	DNUPLA	Numéro de plan
45	45	1	X	FILLER	
46	47	2	X	DNUBAT	Lettre de bâtiment
48	49	2	X	DESC	Numéro d'entrée
50	51	2	X	DNIV	Niveau étage
52	56	5	X	DPOR	Numéro de local
Identifiant adresse					
57	60	4	X	CCORIV	Code RIVOLI de la voie
61	61	1	X	FILLER	
62	66	5	X	CCOVOI	Code MAJIC de la voie
Voirie					
67	70	4	X	DNVOIRI	Numéro de voirie
71	71	1	X	DINDIC	Indice de répétition
72	75	4	X	CCOCIF	Code du service gestionnaire

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
76	105	30	X	DVOILIB	Libellé de la voie
106	106	1	X	CLEINVAR	Clé alpha no invariant
107	200	94	X	FILLER	
Descriptif du local					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	30	14	X	FILLER	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3	x	FILLER	
36	36	1	X	GPDL	Indicateur d'appartenance à un lot de PDL
37	37	1	X	DSRPAR	Lettre de série rôle
38	43	6	X	DNUPRO	Compte communal de propriétaire
44	51	8	X	JDATAT	Date d'acte de mutation
52	57	6	X	DNUFNL	Compte communal de fonctionnaire logé
58	58	1	X	CCOEVA	Code évaluation
59	59	1	X	FILLER	
60	60	1	X	DTELOC	Type de local
61	62	2	X	GTAUOM	Zone de ramassage des ordures ménagères
63	65	3	X	DCOMRD	Pourcentage de réduction sur TEOM
66	66	1	X	CCOPLC	Code de construction particulière
67	68	2	X	CCONLC	Code nature de local
69	77	9	9	DVLTRT	Valeur locative totale retenue pour le local
78	81	4	X	FILLER	
82	83	2	X	CC48LC	Catégorie de loi de 48
84	92	9	9	DLOY48A	Loyer de 48 en valeur de l'année
93	93	1	X	TOP48A	Top taxation indiquant si la PEV est imposée au loyer ou à la VL
94	94	1	X	DNATLC	Nature d'occupation
95	107	13	X	FILLER	
108	108	1	X	CCHPR	Top indiquant une mutation propriétaire
109	112	4	X	JANNAT	Année de construction
113	114	2	X	DNBNIV	Nombre de niveaux de la construction
115	115	1	X	HLMSEM	Local appartenant à HLM ou SEM
116	116	1	X	POSTEL	Local de Poste ou France Telecom
117	118	2	X	DNATCG	Code nature du changement d'évaluation
119	126	8	9	JDATCGL	Date changement évaluation
127	147	21	X	FILLER	
148	148	1	9	FBURX	Indicateur présence bureaux
149	149	1	X	GIMTOM	Indicateur imposition OM exploitable à partir de 2002

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
150	151	2	X	CBTABT	Code exonération HLM zone sensible
152	155	4	X	JDBABT	Année début d'exonération ZS
156	159	4	X	JRTABT	Année fin d'exonération ZS
160	168	9	X	FILLER	
169	173	5	X	CCONAC	Code NACE pour les locaux professionnels
174	174	1	X	TOPREV	Top local révisé
175	177	3	9	CCOIFP	Code IFP
178	200	23	X	FILLER	
Descriptif de PEV					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	27	11	X	FILLER	
28	30	3	X	DNUPEV	Numéro de PEV
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3		FILLE	R
36	36	1	X	CCOAFF	Affectation de la PEV
37	37	1	X	CCOSTB	Lettre de série tarif bâti ou secteur locatif
38	39	2	X	DCAPEC	Catégorie
40	42	3	9	DCETLC	Coefficient d'entretien
43	45	3	9	FILLER	
46	49	4	X	CCOCAC	Code catégorie du local
50	51	2	X	DNUTRF	Secteur révisé
52	54	3	9	DCFLOC	Coefficient de localisation
55	60	6	9	DSUPOT	Surface pondérée
61	69	9	9	DVLPER	Valeur locative de la PEV, en valeur de référence (1970) sauf pour les établissements de code évaluation A
70	78	9	9	DVLPERA	Valeur locative de la PEV, en valeur de l'année
79	80	2	X	GNEXPL	Nature d'exonération permanente
81	110	30	X	FILLER	
111	111	1	X	CCTHP	Code occupation à la TH ou à la TP
112	112	1	X	RETIMP	Top : retour partiel ou total à imposition
113	115	3	X	DNUREF	Numéro de local type
116	116	1	X	GNIDOM	Top : PEV non imposable (Dom)
117	129	13	9	FILLER	
130	138	9	9	DVLTPE	VL totale de la PEV MAJIC
139	143	5	9	FILLE	R

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
144	144	1	9	TPEVTIEOM	Top Local passible de la TEOM
145	147	3	9	CCORTAR	Code commune origine du tarif
148	149	2	X	CCORVL	Code réduction du local
150	152	3	9	DTAURV	Taux de réduction
153	155	3	9	DCMLOC	Coefficient de modulation du local
156	160	5	X	DCSPLC-A	Coefficient de situation particulière
161	165	5	X	DCSGLC-A	Coefficient de situation générale
166	170	5	X	DCRALC-A	Correctif d'ascenseur
171	200	30	X	FILLER	
Exonération de PEV					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	23	7	X	FILLER	
24	27	4	X	JANBIL	Année d'immobilisation
28	30	3	X	DNUPEV	Numéro de PEV
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3	X	DNUEXB	Numéro d'ordre de l'article
Données des exonérations					
36	37	2	X	CCOLLOC	Code de collectivité locale accordant l'exonération
38	42	5	9	PEXB	Taux d'exonération accordé
43	44	2	X	GNEXTL	Nature d'exonération temporaire (et permanente pour les établissements industriels)
45	48	4	X	JANDEB	Année de début d'exonération
49	52	4	X	JANIMP	Année de retour à imposition
53	102	50	9	FILLER	
103	111	9	9	DVLDIF2	Montant de VL exonéré (valeur 70)
112	112	1	X	FILLER	
113	121	9	9	DVLDIF2A	Montant de VL exonéré (valeur de l'année)
122	122	1	X	FILLER	
123	131	9	9	FCEXB2	Fraction de VL exonérée (valeur 70)
132	132	1	X	FILLER	
133	141	9	9	FCEXBA2	Fraction de VL exonérée (valeur de l'année)
142	142	1	X	FILLER	
143	151	9	9	RCEXBA2	Revenu cadastral exonéré (valeur de l'année)
152	200	49	X	FILLER	
Taxation de PEV					
1	2	2	X	CCODEP	Code département

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	27	11	X	FILLER	
28	30	3	X	DNUPEV	Numéro de PEV
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3	X	FILLER	
Données calculées de taxation					
36	155	120			4 occurrences : la 1ère itération concerne la commune, la 2ème le département, la 3ème la TSE et la 4ème le groupement de communes
36	44	9	9	VLBAI	Part de VL imposée (valeur70)
45	45	1	X	FILLER	
46	54	9	9	VLBAIA	Part de VL imposée (valeur de l'année)
55	55	1	X	FILLER	
56	64	9	9	BIPEVA	Base d'imposition de la PEV (valeur de l'année)
65	65	1	X	FILLER	
156	164	9	9	BATEOM	Base ordures ménagères
165	165	1	X	FILLER	
166	174	9	9	BAOMEC	Base ordures ménagères écrêtée
175	180	6	9	MVLTIEOMX	Montant TIEOM
181	200	20	X	FILLER	
Descriptif de la partie principale habitation (locaux non révisés)					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	27	11	X	FILLER	
28	30	3	X	DNUPEV	Numéro de PEV
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3	X	DNUDES	Numéro d'ordre de descriptif
36	75	40		AELIHP	4 occurrences positionnelles d'éléments incorporés
---	---	2	X	CCONAD	Nature de dépendance
---	---	6	9	DSUEIC	Surface réelle de l'élément incorporé
---	---	2	9	DCIMEI	Coefficient de pondération
Éléments de confort					
76	76	1	X	GEAULC	Présence d'eau
77	77	1	X	GELELC	Présence d'électricité
78	78	1	X	GESCLC	Présence d'escalier de service (appartement)
79	79	1	X	GGAZLC	Présence du gaz

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
80	80	1	X	GASCLC	Présence d'ascenseur (appartement)
81	81	1	X	GCHCLC	Présence du chauffage central
82	82	1	X	GVORLC	Présence de vide-ordures (appartement)
83	83	1	X	GTEGLC	Présence du tout à l'égoût
84	85	2	x	DNBBAI	Nombre de baignoires
86	87	2	x	DNBDOU	Nombre de douches
88	89	2	x	DNBLAV	Nombre de lavabos
90	91	2	x	DNBWC	Nombre de WC
92	94	3	9	DEQDHA	Équivalence superficielle des éléments de confort
Répartition des pièces					
95	96	2	x	DNBPPR	Nombre de pièces principales
97	98	2	x	DNBSAM	Nombre de salles à manger
99	100	2	x	DNBCHA	Nombre de chambres
101	102	2	x	DNBCU8	Nombre de cuisines de moins de 9 m2
103	104	2	x	DNBCU9	Nombre de cuisines d'au moins 9 m2
105	106	2	x	DNBSEA	Nombre de salles d'eau
107	108	2	x	DNBANN	Nombre de pièces annexes
109	110	2	x	DNBPDC	Nombre de pièces
111	116	6	9	DSUPDC	Superficie des pièces
Caractéristiques générales					
117	118	2	X	DMATGM	Matériaux des gros murs
119	120	2	X	DMATTO	Matériaux des toitures
121	124	4	X	JANNAT	Année d'achèvement
125	125	1	X	DETENT	Etat d'entretien
126	127	2	X	DNBNIV	Nombre de niveaux
128	200	73	X	FILLER	
Descriptif de la partie professionnelle (locaux révisés)					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	27	11	X	FILLER	
28	30	3	X	DNUPEV	Numéro de PEV
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3	X	FILLER	
36	44	9	9	DSUPOT	Surface pondérée
45	53	9	9	DSUP1	Surface des parties principales
54	62	9	9	DSUP2	Surface des parties secondaires couvertes

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
63	71	9	9	DSUP3	Surface des parties secondaires non couvertes
72	99	28	X	FILLER	
100	108	9	9	DSUPK1	Surface des stationnements couverts
109	117	9	9	DSUPK2	Surface des stationnements non couverts
118	200	83	x	FILLER	
Descriptif des dépendances (locaux non révisés)					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	16	10	X	INVAR	Numéro invariant
17	27	11	X	FILLER	
28	30	3	X	DNUPEV	Numéro de PEV
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement
33	35	3	X	DNUDES	Numéro d'ordre de descriptif
36	41	6	9	DSUDEP	Surface réelle de la dépendance
42	43	2	X	CCONAD	Nature de dépendance
44	49	6	X	ASITET	Localisation (bat, escalier, niveau)
Caractéristiques générales					
50	51	2	X	DMATGM	Matériaux des gros murs
52	53	2	X	DMATTO	Matériaux des toitures
54	54	1	X	DETENT	Etat d'entretien
Éléments de confort					
55	55	1	X	GEAULC	Présence d'eau
56	56	1	X	GELELC	Présence d'électricité
57	57	1	X	GCHCLC	Présence du chauffage central
58	59	2	x	DNBBAI	Nombre de baignoires
60	61	2	x	DNBDOU	Nombre de douches
62	63	2	x	DNBLAV	Nombre de lavabos
64	65	2	x	DNBWC	Nombre de WC
66	68	3	9	DEQTLC	Équivalence superficielle des éléments de confort
69	70	2	9	DCIMLC	Coefficient de pondération
71	73	3	9	DCETDE	Coefficient d'entretien
74	76	3	9	FILLER	
77	82	5	X	DCSPDE-A	Coefficient de situation particulière
83	200	119	X	FILLER	

2. Fichier lot-local

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
1	2	2	X	CCODEPL	Code département
3	3	1	X	CCODIRL	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune
7	16	10	X	FILLER	
17	46	30	X	LIBCOM	Libellé de la commune
47	60	14	X	FILLER	
Identifiant d'un lot					
1	2	2	X	CCODEPL	Code département
3	3	1	X	CCODIRL	Code direction
4	6	3	X	CCOCOML	Code INSEE de la commune
7	9	3	X	CCOPREL	Code préfixe
10	11	2	X	CCOSECL	Code section
12	15	4	X	DNUPLAL	Numéro de plan
16	18	3	X	DNUPDL	Numéro de PDL
19	25	7	X	DNULOT	Numéro de lot
26	27	2	X	CENR	Code enregistrement
Identifiant d'un local					
28	29	2	X	CCODEPB	Code département
30	30	1	X	CCODIRB	Code direction
31	33	3	X	CCOCOMB	Code commune
34	36	3	X	CCOPREB	Code préfixe
37	46	10	X	INVLOC	Numéro invariant du local
47	53	7	X	DNUMQL	Numérateur du lot
54	60	7	X	DDENQL	Dénominateur du lot

3. Fichier des propriétés non bâties

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
Commune					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune
7	16	10	X	FILLER	
17	46	30	X	LIBCOM	Libellé de la commune
47	200	154	X	FILLER	
Descriptif de parcelle					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE ou DGI d'arrondissement
7	9	3	X	CCOPRE	Préfixe de section ou quartier servi pour les communes associées
10	11	2	X	CCOSEC	Section cadastrale
12	15	4	X	DNUPLA	Numéro de plan

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
16	19	4		FILLER	
20	21	2	X	CENR	Code enregistrement
22	30	9	9	DCNTPA	Contenance de la parcelle
31	31	1	X	DSRPAR	Lettre de série rôle
32	37	6	X	DNUPRO	Compte communal du propriétaire de la parcelle
38	45	8	X	JDATAT	Date de l'acte
46	50	5	X	DREFLF	Référence au Livre Foncier en Alsace- Moselle
51	51	1	X	GPDL	Indicateur d'appartenance à PDL Identifiant de la PDL
Identifiant de la PDL					
52	54	3	X	CPRSECR	Préfixe de la parcelle de référence
55	56	2	X	CCOSECR	Section de la parcelle de référence
57	60	4	X	DNUPLAR	N° de plan de la parcelle de référence
61	63	3	X	DNUPDL	Numéro d'ordre de la PDL
64	64	1	X	GURBPA	Caractère Urbain de la parcelle
65	68	4	X	DPARPI	Numéro de parcelle primitive
69	69	1	X	CCOARP	Indicateur d'arpentage
70	70	1	X	GPARNF	Indicateur de parcelle non figurée au plan
71	71	1	X	GPARBAT	Indicateur de parcelle référençant un bâtiment
72	85	14	X	FILLER	
Adresse de la parcelle					
86	89	4	X	DNUVOI	Numéro de voirie
90	90	1	X	DINDIC	Indice de répétition
91	95	5	X	CCOVOI	Code Majic2 de la voie
96	99	4	X	CCORIV	Code Rivoli de la voie
100	103	4	X	CCOCIF	Code du CDIF (code TOPAD)
104	135	32	X	FILLER	
Libellé de la voie de la parcelle					
136	139	4	X	CCONVO	Code nature de la voie
140	165	26	X	DVOILIB	Libellé de la voie
Filiation de la parcelle					
166	168	3	9	CCOCOM	Code INSEE de la commune de la parcelle mère
169	171	3	X	CCOPREM	Code du préfixe de section de la parcelle mère
172	173	2	X	CCOSECM	Code section de la parcelle mère
174	177	4	X	DNUPLAM	Numéro de plan de la parcelle mère

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
178	178	1	X	TYPE	Type de filiation
179	181	3	9	CCOIFP	Code IFP
182	200	19	X	FILLER	
Descriptif de subdivision fiscale					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE ou DGI d'arrondissement
7	9	3	X	CCOPRE	Préfixe de section ou quartier servi pour les communes associées
10	11	2	X	CCOSEC	Section cadastrale
12	15	4	X	DNUPLA	Numéro de plan
16	17	2	X	CCOSUB	Lettres indicatives de subdivision fiscale
18	19	2		FILLE	R
20	21	2	X	CENR	Code enregistrement
22	30	9	9	DCNTSF	Contenance de la subdivision fiscale
31	36	6	X	DNUPRO	Compte communal du propriétaire de la suf
37	38	2	X	GNEXPS	Code exonération permanente
39	48	10	9	DRCSUB	Revenu cadastral en valeur actualisée référence 1980
49	58	10	9	DRCSUBA	Revenu cadastral revalorisé en valeur du 01/01 de l'année
59	59	1	X	CCOSTN	Série tarif
60	61	2	X	CGRNUM	Groupe de nature de culture
62	63	2	X	DSGRPF	Sous-groupe alphabétique
64	65	2	X	DCLSSF	Classe dans le groupe et la série tarif
66	70	5	X	CNATSP	Code nature de culture spéciale
71	71	1	X	DRGPOS	Top terrain constructible
Liaison avec un lot de PDL					
72	74	3	X	CCOPREL	Préfixe de la parcelle identifiant le lot
75	76	2	X	CCOSECL	Section de la parcelle identifiant le lot
77	80	4	X	DNUPLAL	N° de plan de la parcelle de référence
81	83	3	X	DNUPDL	Numéro d'ordre de la pdl (propriétés divisées en lots)
84	90	7	X	DNULOT	Numéro du lot
91	136	46	X	FILLER	
137	137	1	X	GNIDOM	Indicateur de suf (subdivision fiscale) non imposable
138	138	1	X	TOPJA	Indicateur jeune agriculteur
139	146	8	X	DATJA	Date d'installation jeune agriculteur
147	147	1	X	POSTEL	Indicateur de bien appartenant à la Poste
148	150	3	9	CCORTAR	Code commune origine du tarif

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
151	200	50	X	FILLER	
Exonération de subdivision fiscale					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE ou DGI d'arrondissement
7	9	3	X	CCOPRE	Préfixe de section ou quartier servi pour les communes associées.
10	11	2	X	CCOSEC	Section cadastrale
12	15	4	X	DNUPLA	Numéro de plan
16	17	2	X	CCOSUB	Lettres indicatives de subdivision fiscale
18	19	2	X	RNUEXN	Numéro d'ordre d'exonération temporaire
20	21	2	X	CENR	Code enregistrement
22	31	10	9	VECEXN	Montant de VL sur lequel porte l'exonération en centimes d'euros
32	33	2	X	CCOLLOC	Collectivité accordant l'exonération
34	38	5	9	PEXN	Pourcentage d'exonération
39	40	2	X	GNEXTS	Code d'exonération temporaire
41	44	4	X	JANDEB	Année de début d'exonération
45	48	4	X	JFINEX	Année de retour à imposition
49	78	30	9	FILLER	
79	88	10	9	RCEXNBA	Revenu cadastral exonéré, en valeur de l'année
89	200	112	X	FILLER	
Taxation de subdivision fiscale					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE ou DGI d'arrondissement
7	9	3	X	CCOPRE	Préfixe de section ou quartier servi pour les communes associées, &des1.
10	11	2	X	CCOSEC	Section cadastrale
12	15	4	X	DNUPLA	Numéro de plan
16	17	2	X	CCOSUB	Lettres indicatives de subdivision fiscale
18	19	2	X	FILLER	
20	21	2	X	CENR	Code enregistrement
22	109				Occurrences (4 collectivités)
		1	X	FILLER	

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
		10	9	MAJPOSA	Montant de la majoration terrain constructible. Servi pour la part communale. Toujours à zéro pour autres collectivités.
		1	X	FILLER	
		10	9	BISUFAD	Base d'imposition de la subdivision fiscale en valeur
110	118	9	9	CNTMAJTC	Nouvelle contenance subdivision fiscale pour calcul majoration TC
119	200	82	X	FILLER	

4. Fichier des propriétés divisées en lots

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
Commune					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune
4	16	10	X	FILLER	
Libellé de la commune					
17	46	30	X	LIBCOM	Libellé de la commune
47	100	54	X	FILLER	
Descriptif PDL					
Identifiant de la PDL					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	9	3	X	CCOPRE	Code du préfixe
10	11	2	X	CCOSEC	Lettres de section
12	15	4	X	DNUPLA	Numéro de plan
16	18	3	X	DNUPDL	No de PDL
19	25	7	X	FILLER	
26	27	2	X	CENR	Code enregistrement
Descriptif de la PDL					
28	28	1	X	DNIVIM	Niveau imbrication
29	31	3	X	CTPDL	Type de PDL
32	61	30	X	DNOMPDL	Nom de la PDL
62	81	20	X	DMRPDL	Lot mère (plan+PDL+lot)
82	82	1	X	GPRMUT	Top '1ere mut effectuée
83	88	6	X	DNUPRO	Compte de la PDL
89	93	5	X	FILLER	
94	97	4	X	CCOCIF	Code CDIF
98	100	3	X	FILLER	
Assise de PDL					
Identifiant de la PDL					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	9	3	X	CCOPRE	Code du préfixe
10	11	2	X	CCOSEC	Lettres de section
12	15	4	X	DNUPLA	Numéro de plan
16	18	3	X	DNUPDL	No de PDL
19	25	7	X	FILLER	
26	27	2	X	CENR	Code enregistrement
Identifiant parcelle d'assise					
28	30	3	X	CCOPREA	Code du préfixe
31	32	2	X	CCOSECA	Lettres de section
33	36	4	X	DNUPLAA	Numéro de plan
37	93	57	X	FILLER	
94	97	4	X	CCOCIF	Code CDIF
98	100	3	X	FILLER	
Descriptif du lot					
Identifiant d'un lot					
1	2	2	X	CCODEP	Code département

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	9	3	X	CCOPRE	Code du préfixe
10	11	2	X	CCOSEC	Lettres de section
12	15	4	X	DNUPLA	Numéro de plan
16	18	3	X	DNUPDL	No de PDL
19	25	7	X	DNULOT	Numéro de lot
26	27	2	X	CENR	Code enregistrement
Descriptif du lot					
28	28	1	X	CCONLO	Code nature du lot
29	37	9	9	DCNTLO	Superficie du lot
38	44	7	9	DNUMQL	Numérateur
45	51	7	9	DDENQL	Dénominateur
52	71	20	X	DFILOT	PDL-fille du lot
72	79	8	X	DATACT	Date de l'acte
80	82	3	X	FILLE	R
83	88	6	X	DNUPROL	Compte du lot
89	93	5	X	DREFLF	Référence livre foncier
94	97	4	X	CCOCIF	Code CDIF
98	100	3	X	FILLER	

5. Fichier des propriétaires

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
Commune					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code INSEE
7	16	10	X	FILLER	
17	46	30	X	LIBCOM	Libellé de la commune
47	700	654	X	FILLER	
Article courant					
1	2	2	X	CCODEP	Code département
3	3	1	X	CCODIR	Code direction
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune INSEE
7	12	6	X	DNUPRO	Compte communal
		1	X	CGROUP	Groupe de compte communal
		5	X	DNUMCP	Numéro d'ordre de de compte
13	14	2	X	DNULP	Numéro de libellé partiel
15	18	4	X	CCOCIF	Code CDIF
19	24	6	X	DNUPER	Numéro de personne MAJIC
25	25	1	X	CCODRO	Code du droit réel ou particulier
26	26	1	X	CCODEM	Code du démembrement/indivision
27	27	1	X	GDESIP	Indicateur du destinataire de l'avis d'imposition
28	28	1	X	GTOPER	Indicateur de personne physique ou morale
29	29	1	X	CCOQUA	Code qualité de personne physique
30	34	5	X	FILLER	
35	37	3	X	DNATPR	Code nature de personne physique ou morale
38	39	2	X	CCOGRM	Code groupe de personne morale
40	49	10	X	DSGLPM	Sigle de personne morale
50	53	4	X	DFORME	Forme juridique abrégée MAJIC
54	56	3	X	FILLER	
Données Générales					
57	116	60	X	DDENOM	Dénomination de personne physique ou morale
117	117	1	X	GTYP3	Type de la 1ère ligne d'adresse
118	118	1	X	GTYP4	Type de la 2ème ligne d'adresse

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION
119	119	1	X	GTYP5	Type de la 3ème ligne d'adresse
120	120	1	X	GTYP6	Type de la 4ème ligne d'adresse
121	150	30	X	DLIGN3	1ère ligne d'adresse
151	186	36	X	DLIGN4	2ème ligne d'adresse
187	216	30	X	DLIGN5	3ème ligne d'adresse
217	248	32	X	DLIGN6	4ème ligne d'adresse
Codification de l'adresse					
249	251	3	X	CCOPAY	Code de pays étranger et TOM
252	253	2	X	CCODEP1A2	Code département de l'adresse
254	254	1	X	CCODIRA	Code direction de l'adresse
255	257	3	X	CCOCOMADR	Code commune de l'adresse
258	262	5	X	CCOVOI	Code MAJIC de la voie
263	266	4	X	CCORIV	Code RIVOLI de la voie
267	270	4	X	DNVOIRI	Numéro de voirie
271	271	1	X	DINDIC	Indice de répétition de voirie
272	276	5	X	CCOPOS	Code postal
Dénomination formatée de personne					
277	286	10	X	FILLER	
287	289	3	X	DQUALP	Qualité abrégée
290	319	30	X	DNOMLP	Nom d'usage
320	334	15	X	DPRNLP	Prénoms associés au nom d'usage
335	344	10	X	JDATNSS	Date de naissance
345	402	58	X	DLDNSS	Lieu de naissance
403	466	64	X	FILLER	
467	475	9	X	DSIREN	Numéro SIREN
476	477	2	X	FILLER	
478	478	1	X	TOPJA	Indic jeune agriculteur
479	486	8	X	DATJA	Date installation jeune agriculteur
487	533	47	X	FILLER	
534	537	4	X	DFORMJUR	Forme juridique
538	597	60	X	DNOMUS	Nom d'usage
598	637	40	X	DPRNUS	Prénom d'usage
638	700	63	X	FILLER	

- Fichier CFE

NOM	DESCRIPTION
Commune	<i>Nom Commune</i>
Adresse	<i>Adresse complète</i>
Parcelle	<i>(Nom Commune) Code de parcelle</i>
Nom contribuable	<i>Raison sociale</i>
SIREN	<i>Code SIREN</i>
SIRET	<i>Code SIRET</i>
Activité INSEE	<i>Détail activité</i>
Code APE	<i>Code APE</i>
Chiffre d'affaires	<i>Tranche de CA</i>
Base mini	<i>Oui/Non</i>
Présence d'un étab. indus	<i>Oui/Non</i>

Annexe 2 Liste nominative des salariés de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise ayant accès aux fichiers

- Denis Biguet
- Kader Boukerrou
- Camille Daniel
- Vincent Escartin
- Fabien Martinez
- Eric Vinouze

Annexe 3 Mesures de sécurité matérielle, de sécurité des réseaux et d'authentification des utilisateurs mises en place par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

- Le transfert des fichiers de données par le partenaire devra s'effectuer via un espace sécurisé pouvant être si besoin mis à disposition par l'Agence. Cet espace sera accessible uniquement pour les personnes mentionnées dans l'annexe 2.
- L'accès aux données brutes transmises par le partenaire sera limité aux personnes mentionnées dans l'annexe 2. Il en sera de même une fois ces données intégrées dans le système d'information territorial de l'Agence.